

Séance de Conseil Municipal du 16 janvier 2015
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
MOREL Nicolas	GRENAT Eric
GALLAY Dany	HAUTEVILLE Jérôme
GUERINEAU Kévin	

Membre absent : DUPONT Frédéric, REQUET Patrick

Secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Validation du compte-rendu de la séance précédente

Accord à l'unanimité.

Convention de conduite d'opération avec la SEMCODA

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre la construction de logements à côté de la Mairie, une voie d'accès au bâtiment communal devra être créée avec réalisation des VRD et des places de stationnements extérieurs aux logements.

Pour coordonner ces travaux il propose un projet de convention pour conduite d'opération avec la SEMCODA.

Après présentation du projet de convention, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Règlement columbarium

Une modification du règlement doit être apportée à l'article 9 : la commune ne fournira pas les plaques pour les gravures.

Le support et la réalisation des gravures seront à la charge des familles et réalisés par le professionnel de leur choix (marbrerie, pompes funèbres).

Accord à l'unanimité.

Convention avec FPS Towers

La commune avait signé une convention avec Bouyges Télécom pour un emplacement de pylône. Depuis le 22 novembre 2012 Bouyges Télécom a transféré à France Pylône Service nommé FPS TOWERS, la convention ainsi que les droits d'obligations correspondants, avec les mêmes conditions pour la commune.

Pour que la commune et FPS TOWERS soient en conformité avec les contraintes sécuritaires, une nouvelle convention doit être signée.

Accord à l'unanimité.

Opérations budgétaires de fin d'année – crédits disponibles

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée pour ajuster les crédits au 31 décembre 2014.

Budget principal

Dépenses imprévues	- 559 €
Autres restitutions	+ 138 €
Fonds de péréquation	+ 421 €

Autorisation d'aliéner accordée à M. le Maire par délégation du Conseil Municipal

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal donne à M. le maire par délégation prévue à l'article L2122-22 du CGCT de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €.

Accord à l'unanimité.

Participation de la Commune aux travaux de l'AFP

Maurice Michaud informe le Conseil Municipal que le système d'assainissement de l'auberge de Tréchauffé par filtre à sable ne fonctionne plus.

Le coût des travaux de mise en place d'un nouveau système d'assainissement est estimé à environ 35600 Euros.

Pour le financement de ces travaux un dossier de demande de subvention a été déposé par l'AFP et la commune apportera l'autofinancement complémentaire.

Accord à l'unanimité.

Construction du local pour stockage de sel de déneigement

Monsieur le Maire rappelle qu'un local pour le stockage du sel de déneigement doit être réalisé au Pont de La Forclaz.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y reportant.

Accord à l'unanimité.

Modalités d'établissement des impôts locaux directs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code général des impôts permet d'instaurer des dispositifs d'abattement et d'exonération relatifs à la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal décide d'instituer sur la taxe d'habitation un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses concernant la Commune

Elections départementales

Monsieur le Maire propose une organisation pour la tenue du bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Gallay Gilbert